

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2024**Extrait du registre des délibérations**
République Française**N°DEL_2024_185****RAPPORT D'ACTIVITES 2023 DU SIVOM DE SAINT GERMAIN EN LAYE**

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf décembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 12 décembre 2024, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Madame Michèle GRELLIER Maire.

Présents :

Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Eric DUMOULIN, Nicole CABLAN-GUEROULT, Laurence GNEMMI, Dominique BAUD, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Véronique LIGNIER, Laurence BOUDER, Arménio SANTOS, Levon MINASSIAN, Christelle HANNEBELLE, Laurent LEFEVRE, Nathalie MOULIN, Pierre GUILLET, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Virginie MINART-GIVERNE à Paul MARSAL, Emmanuel LOEVENBRUCK à Vincent GRZECZKOWICZ, Olivier LASSAL à Laurence GNEMMI, Laurent MALOCHET à Michèle GRELLIER, Sandrine COMBASTEIL à Franck PACQUET, Jean-Manuel PARANHOS à François SCHMITT, Sophie LEFEBURE à Laurence BOUDER, Arnaud BEAUVOIR à Inès de MARCILLAC, Yves ENGLER à Béatrice BELLINI, Line HUANG à Jean-Baptiste GODILLON

Secrétaire :

Eric DUMOULIN

Les 29 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHÈSE

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de Saint-Germain-en-Laye doit chaque année adresser son rapport d'activité, accompagné du compte administratif, au Maire de chaque commune membre, celui-ci doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique.

Ce Syndicat Intercommunal à vocations multiples (SIVOM) est un syndicat dit "à la carte", composé de quatre sections : la section Fourrière (automobile et animale), la section Gestion des Vignes, la section SDIS (service départemental d'incendie et de secours) et la section CSAPA (centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie).

La commune de Chatou adhère aux compétences Fourrière et CSAPA.

DELIBERATION

Vu l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'information transmise à la commission Affaires Générales et Commande Publique en date du 12 décembre 2024,

Considérant que la Ville de Chatou est adhérente au Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de Saint-Germain-en-Laye,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **De prendre acte** du rapport d'activité de 2023 du SIVOM de Saint-Germain-en-Laye.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

Publiée le : 23/12/2024